

République Démocratique du Congo
Projet de Stabilisation et de Relèvement de la RDC



Coordination Générale
KINSHASA

**Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC
« STAR-RDC »**

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant individuel en charge de la formation du personnel et partenaires sur le dispositif d'alerte sécuritaire du Projet STAR RDC

Mission	L'objectif de cette formation consiste à former en sécurité les agents/staffs du Projet STAR-RDC afin de leur donner de nouvelles compétences qui leur seront utiles en cas d'alerte sécuritaire ou de situation de crise.
----------------	--

I. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un crédit d'un montant de 250 millions dollars américains (US\$) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et Relèvement de la RDC, en sigle STAR-RDC (anciennement STAR-Est). A ce financement après la restructuration du projet, s'ajoute un montant additionnel de 50 millions de dollars américains pour la mise en œuvre de la nouvelle composante de Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et autonomisation des femmes vulnérables. Ce qui porte le financement total du projet à 300 millions USD. Une restructuration plus récente du projet, en 2026, a également permis d'étendre les interventions du projet aux trois provinces de l'Ouest issues de l'ex-Grand Bandundu (Kwilu, Kwango et Maï-Ndombe), portant ainsi à six le nombre de provinces couvertes.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : la nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de ``

stabilisation ", intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Le projet améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions des bénéficiaires indirects du projet avec 880 communautés vulnérables bénéficiaires, et soutiendra directement les moyens de subsistance d'environ 112.000 personnes. Le projet décrit deux groupes de bénéficiaires clés : (i) les communautés vulnérables et (ii) Communautés associées à des groupes désarmés. Ces communautés comprendront des participants de la P-DDRCS, y compris des combattants désarmés et des membres des communautés dans lesquelles ils vivent ou dans lesquelles ils retournent. Elles seront identifiées dans le cadre d'un processus de paix mené par le gouvernement central/P-DDRCS en association avec les administrations provinciales.

L'objectif de développement du Projet de Stabilisation et Relèvement de la République Démocratique du Congo (STAR-RDC) est de : (i) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques communautaires de base résilientes au climat, (ii) améliorer la réinsertion socio-économique et la résilience des individus associés aux groupes désarmés dans leurs communautés et soutenir les membres vulnérables de la communauté, et (iii) renforcer les administrations dans certaines provinces.

Le STAR-RDC s'articule autour de six composantes suivantes :

Composante 1 : Stabilisation communautaire (75 millions de dollars US) :	
Sous composante 1.1	Facilitation et renforcement des capacités pour la planification communautaire participative (20 millions de dollars US)
Sous-composante 1.2	Investissements dans les infrastructures sociales et économiques communautaires (130 millions de dollars US)
Composante 2 : Réintégration à base communautaire (135 millions de dollars US)	
Sous composante 2.1	Travaux publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO)
Sous-composante 2.2	Subventions en espèces pour les activités génératrices des revenus (AGR)
Sous composante 2.3	Soutien psychosocial
Composante 3 : Renforcement des institutions axé sur l'augmentation des revenus (20 millions de dollars US)	
Sous-composante 3.1	Renforcement de la collecte des revenus générés en interne
Sous-composante 3.2	Amélioration de la gestion budgétaire et comptable
Sous-composante 3.3	Accroissement de la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources de la province
Composante 4 : Gestion du projet, assistance technique et recherche (20 millions de dollars us)	
Sous-composante 4.1	Gestion du projet
Sous-composante 4.2	Assistance technique
Sous-composante 4.3	Recherche et apprentissage
Composante 5 : Contingence d'intervention d'urgence (CERC) (0 million de dollars US)	
Composante 6 : Prévention et réponse à la violence basée sur le genre (VBG), incluant l'abus et exploitation sexuelle (EAS), le harcèlement sexuel (HS) ainsi que l'autonomisation des femmes vulnérables (50 millions de dollars)	

Sous-composante 6.1	Prévention de la violence basée sur le genre et appui intégré pour les survivantes (et survivants) et autres femmes vulnérables au niveau communautaire
Sous-composante 6.2	Réponse à la Violence Basée sur le Genre
Sous-composante 6.3	Réinsertion socio-économique des survivantes de VBG et autonomisation des femmes vulnérables au sein de leurs communautés.
Sous-composante 6.4	Soutien à la vulgarisation des politiques et lois et la capacitation des institutions de l'Etat (Ministère du genre de la famille et de l'enfant, FONARV, Bureau de la conseillère du chef de l'Etat en charge de la jeunesse et du recrutement de l'enfant)

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a contracté un crédit d'un montant de (250 millions de dollars) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et de Relèvement dans l'Est de la RDC.

Le Projet de Stabilisation et de Relèvement de la RDC (P175834) a pour objectif de soutenir : (i) la fourniture d'infrastructures socio-économiques communautaires de base et (ii) la réinsertion socio-économique durable de personnes sorties des forces et groupes armés des communautés situées dans les zones ciblées des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : La nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de stabilisation intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'Etat puissent garantir la pérennité de l'action après le projet.

Le projet assure l'amélioration de l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions de personnes résidant dans 880 communautés, une communauté étant définie comme étant l'ensemble des populations vivant dans un groupement, sans distinction des races, d'ethnie ou de tribu. Le projet soutient également directement les moyens de subsistance d'environ 120 000 personnes.

La situation dans l'Est du Congo est dramatique à bien des égards et elle a continué à se détériorer depuis 2023, comme le notent plusieurs observateurs. Un rapport de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) daté de novembre 2023 note que plus de 5,7 millions de personnes déplacées ont été enregistrées au Nord-Kivu, Sud-Kivu, en Ituri, et au Tanganyika. Dans les deux provinces les plus affectées par les violences, "28 % de la population du Nord Kivu et 39 % de la population de l'Ituri sont déplacées", soit environ quatre millions de personnes. La situation sécuritaire s'est aussi détériorée, avec notamment un accroissement notable des actes de violence sexuelle, en particulier contre les enfants.

Le contexte sécuritaire dans la zone d'intervention du projet est caractérisé par :

– La persistance des Conflits Armés :

Malgré les accords de cessez-le-feu et les processus régionaux, la violence armée impliquant les groupes l'AFC/M23, la CODECO, les ADF-NALU, le CRP et d'autres groupes armés locaux et étrangers s'est poursuivie, entraînant des combats fréquents avec les FARDC (Forces Armées de la RDC) et les milices d'autodéfense (Wazalendo).

– La dégradation Sécuritaire :

Caractérisée par une situation sécuritaire volatile et une dégradation continue dans certaines zones, rendant difficile l'accès aux communautés cibles par les équipes de projet.

– La méfiance entre la RDC et le Rwanda demeure un obstacle majeur.

– Le Retrait/Redéploiement de la MONUSCO :

- Le processus de désengagement et de retrait de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO) a créé un vide sécuritaire ou un changement dans la dynamique des conflits, exigeant une réévaluation constante des stratégies de gestion de la sécurité dans les zones d'intervention.

– État de Siège/Mesures d'Urgence :

Le maintien des mesures d'urgence (comme l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri) influence l'administration et la gouvernance locale, ce qui impacte les mécanismes de mise en œuvre décentralisée du projet.

Face à cette situation, la grande priorité au projet est de former tous ses agents/staffs en sécurité afin d'être prêt à agir en cas d'une situation sécuritaire afin de réduire l'incidence des problèmes en termes de perte de vies humaines et de destruction des infrastructures ainsi que les biens matériels. Cela permettrait de renforcer les mécanismes et dispositifs de veille, de préparation et de réponse aux situations sécuritaires à travers le renforcement des capacités et la coordination des actions.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) du STAR-RDC se propose de recruter un Consultant individuel indépendant chargé de conduire cette formation en sécurité des staffs du projet.

III. OBJECTIF DE LA MISSION

a. Objectif général

L'objectif de cette formation consiste à former en sécurité les agents/staffs du Projet STAR-RDC afin de leur donner de nouvelles compétences qui leur seront utiles en cas d'alerte sécuritaire ou de situation de crise.

b. Objectifs spécifiques

- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des staffs au travail et lors des missions de service sur terrain ;
- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens du projet au travail ;
- Acquérir les connaissances nécessaires à leur propre protection lors d'une agression ou d'une situation de conflit dégradée par l'initiation de gestes élémentaires ;
- Acquérir les connaissances nécessaires liées à la sécurité incendie (sensibiliser,

intervenir face à un début d'incendie, alerter, évacuer le public et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours...).

IV. TACHES DU CONSULTANT

- Participer à une réunion de cadrage avec les Experts de la Gestion de Risques et Impacts Environnementaux et Sociaux (GRISE) du Projet pour harmoniser la compréhension des présents termes de référence et pouvoir réadapter sa méthodologie à faire valider par l'UGP ;
- Revoir, actualiser, adapter et compiler la documentation et le matériel nécessaire pour la formation et l'adapter aux profils des staffs identifiés dans le cadre du projet ;
- Produire la méthodologie détaillée de la formation incluant le plan de travail à soumettre à l'UGP pour avis et validation avant le démarrage ;
- Produire le rapport final de la formation accompagné d'un guide de bonnes pratiques de sécurité.

V. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

- Les connaissances nécessaires pour la sécurité des staffs sont acquises au travail et lors des missions de service sur terrain ;
- Les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens du projet au travail sont acquises ;
- Les connaissances nécessaires à leur propre protection lors d'une agression ou d'une situation de conflit dégradée par l'initiation de gestes élémentaires sont acquises ;
- Les connaissances nécessaires liées à la sécurité d'incendie (sensibiliser, intervenir face à un début d'incendie, alerter, évacuer le public et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours...) sont acquises.

VI. LIVRABLES

- **Livrable 1** : un rapport de démarrage qui décrit la méthodologie qui sera mise en œuvre par le consultant sur la base des points retenus à la réunion de cadrage ;
- **Livrable 2** : les supports de formation et le planning détaillé de réalisation des sessions de formation (présentation power point, exercices de groupe, études de cas, etc.) ;
- **Livrable 3** : un rapport final de fin de formation incluant un guide des bonnes pratiques de sécurité (guide de poche) et expériences des participants.

VII. METHODOLOGIE

STAR-RDC ne définit pas au préalable une méthodologie à faire adopter par le consultant. Il est plutôt attendu que celui-ci nous en propose une qui soit pertinente et efficace, basée sur ses compétences et son expertise, pour garantir toute la qualité attendue du produit final. Pour sa part, STAR-Est apportera un soutien au consultant en lui fournissant tous les documents utiles disponibles, en élaboration les courriers d'invitation et leur envoi avec l'appui du consultant, la

gestion logistique de la formation (location de salle dans le cas échéant, restauration, remboursement transport des participants, matériel didactique, etc.), fera des amendements sur la méthodologie qui sera proposée, accompagnera la tenue des sessions au besoin.

VIII. LIEU ET DUREE

a. Lieu d'exécution

La formation se fera au niveau de trois (3) sites différents en sessions de formation à Kinshasa, Bunia et Beni.

Pour le site de Kinshasa, la session de trois (3) jours de formation regroupera une partie des agents/staffs de la Coordination Générale et la Coordination Provinciale du Sud Kivu basé actuellement à Kinshasa.

Pour le site de Bunia en Ituri, la session de trois (3) jours de formation regroupera une partie des agents/staffs de la Coordination Générale, la Coordination Provinciale du Sud Kivu et la Coordination Provinciale de l'Ituri en entièreté.

Pour le site de Beni au Nord Kivu, la session de trois (3) jours de formation regroupera les agents/staffs de la Coordination Provinciale du Noord Kivu et une parte de la Coordination Provinciale du Sud Kivu basée actuellement à Beni.

b. Durée de la mission

La mission se déroulera sur une durée facturée de quinze (15) jours dans la période de janvier à février 2026. Le consultant aura une durée de neuf (9) jours pour faire les formations à compter de la date de signature du contrat et 6 jours de rapportage y compris les voyages. Le planning détaillé et les échéances de réalisation des différents livrables de la mission seront inclus dans le contrat.

Une durée de trois (3) jours de formation par site et deux (2) jours de voyage et élaboration de son rapport par site.

IX. QUALIFICATIONS

- Le candidat doit avoir au moins 5 ans d'expérience dans la mise en œuvre d'initiatives de renforcement des capacités et de formations techniques sur la thématique de sécurité et de réduction des risques de catastrophes ;
- Expérience professionnelle avérée en matière de renforcement de capacités des acteurs, en élaboration et/ou gestion de projets en matière sécuritaire et de réduction des risques de catastrophes ;
- Bonnes aptitudes interpersonnelles et de travail en équipe ;
- Connaissance de l'environnement institutionnel Congolais et surtout avoir de la familiarité avec le cadre institutionnel Congolais sur la question sécuritaire et de la réduction des risques de catastrophes ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciel : Excel, Word, power point, Internet Explorer, etc.) ;

- Excellente maîtrise de la langue française et une bonne connaissance de Swahili (langue locale parlée dans la zone) constituerait un avantage ;
- Avoir travaillé avec les projets sous financement de la Banque mondiale, Union Européenne, BAD, Agences UN, etc.

X. MODE DE RECRUTEMENT

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Réglementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), **Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et septembre 2025.**

Les fonctionnaires ou Agents des structures publiques centrales ou provinciales peuvent faire acte de candidature, mais, en cas de recrutement, le candidat fonctionnaire retenu devra au préalable obtenir une mise en détachement (cf. articles 23, 32, 33 et 34 du statut des fonctionnaires).